

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 4733
N/REF : 7/07/2024 0H33 C:006949 I:02660
V/REF : 0810 10 4540

Copropriété Bernaix/Réguillon
Le Conseil Syndical
1, RUE PIERRE LOUIS BERNAIX
74, BOULEVARD E.REGUILLON
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 000810
IMMEUBLE : LE BERNAIX
1, RUE PIERRE LOUIS BERNAIX
74, BOULEVARD E.REGUILLON
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 74 - COLONNE SECHE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : _ SDC Bernaix-Reguillon

ENTRETIEN DE 1 COLONNE(S) SECHE(S) DE 7 NIVEAUX

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/05/2024

Prix de base du contrat : 157,43

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Contrôle 1 colonne(s) seche(s) Al.74	1/AN	209,38	209,38



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 4070027

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	209,38
T.V.A. a 10,00%	20,93
TOTAL T.T.C.En EURO	230,31

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.